

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DECEMBRE 2016

L'An deux mille seize, le 2 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHENIN, Daniel MICLO, Philippe FANTIN, Raymond BILLIET (par procuration), Arnaud DEVIN (par procuration), Stéphane AGUETTAZ, David BOUVET, Cécile DEBRION.

Etaient absents : Nadège VILLIERMET, Didier BAIDO, Patricia VILLARD

ORDRE DU JOUR:

- ✓ **Personnel communal : mise en place du RIFSEEP**
 - ✓ **Budget primitif : virements de crédits**
 - ✓ **Divers**
-

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire constate le quorum et précise que Cécile DEBRION arrivera plus tard dans la soirée.

1- Personnel communal : mise en place du RIFSEEP :

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel a vocation :

- à s'appliquer à tous les agents quelques que soient leurs grades ou leurs filières,
- à remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,
- à être mis en œuvre dans un délai raisonnable

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste, elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
- le CIA, Complément Indemnitare Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel, versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Après un travail d'état des lieux et d'élaboration dans la concertation, la collectivité saisit le Comité Technique pour avis, préalablement au vote de la délibération.

Ensuite, l'organe délibérant, par délibération, détermine l'enveloppe budgétaire et fixe les bénéficiaires, les modalités de versement ainsi que les critères d'attribution.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le RIFSEEP pour le personnel administratif dans un premier temps.

Le RIFSEEP s'appliquera au personnel technique lors de la parution du décret. Une nouvelle délibération d'application sera nécessaire.

2- Budget primitif : virements de crédits :

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 2152 opération 102 : + 3 000 € pour acquisition panneau lumineux
Article 10223 : + 1300 € pour régularisation Taxe Locale d'Equipement

DIVERS

- **Marché de Noël** : le chapiteau est monté, les stands sont prêts à accueillir les exposants.
- Lecture de différents courriers concernant des fins d'activité de commerces.
- **Cimetière** : lecture d'un courrier d'information sur l'état du mur d'enceinte. Des travaux de réfection du mur d'enceinte sont nécessaires, donc à inscrire au budget 2017.
Annie fait le point sur le travail qu'elle a accompli avec Patricia sur le relevé des tombes et la procédure de constat d'abandon de sépultures. Procédure longue (3 ans) à mettre en place rapidement.
Alexandre demande qu'un revêtement style béton désactivé, soit installé en lieu et place de la pelouse devant le columbarium.
- **Centre Municipal de Santé** : Un courrier recommandé a été transmis, par le maître d'œuvre, à l'entreprise en charges des menuiseries extérieures, le mettant en demeure d'exécuter les travaux de mise en conformité de la porte d'entrée.
Lecture d'un courrier du Conseil Départemental informant du versement de la subvention allouée à cette opération.
- **Panneau lumineux** : Le panneau est installé, les messages sont mis à jour régulièrement par les services de la mairie.
- **Communauté de Communes Cœur de Savoie** : lecture de courriers concernant le contrat de développement territorial et la lutte contre la précarité énergétique.
- **Bulletin municipal**: Présentation du projet. Edition et distribution prévues pour fin décembre 2016.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 5 décembre 2016

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

